



**COMPTE-RENDU DES DECISIONS
PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE
DU 25 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à quinze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Monsieur Michel BUIILLARD déclare la séance ouverte à 15h15.

Le conseil municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme M. Steven REY, conseiller municipal, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUIILLARD Michel	X			<i>N'a pas participé au débat et au vote de la délibération n°2021-13 et 2021-14.</i>
MAIOTUI Paul	X			<i>N'a pas participé au vote de la délibération n°2021-12.</i>
TAMA-GEORGES Hinatea		X	REY Steven	
TEMEHARO René		X	TEATA Marcelino	
PUHETINI Sylvana	X			<i>N'a pas participé au débat et au vote de la délibération n°2021-40.</i>
FONG LOI Charles		X	RIJKAART Alice	
RIJKAART Alice	X			
TEATA Marcelino	X			
CHAMPS Agnès		X	PUHETINI Sylvana	
IENFA Jules	X			
COLOMBANI Maeva		X		<i>Est arrivée lors du débat de la délibération n°2021-12.</i>
MAI Alain		X	RIJKAART Alice	
BORDET Patrick	X			
TAUTU Ioana	X			<i>N'a pas participé au débat et au vote de la délibération n°2021-45.</i>
LEHARTEL Manouche	X			<i>N'a pas participé au débat et au vote de la délibération n°2021-29.</i>
CHING Francis		X	IENFA Jules	

VANFFAUT Georges		X	COLOMBANI Maeva	
TEURURAI Lowna		X	PUHETINI Sylvana	
KOUAKOU Georges		X	TEATA Marcelino	
LI-SENG Isabelle	X			
BOUTEAU Nicole		X	IENFA Jules	
DANLOUE Cathy		X	BORDET Patrick	
REY Steven	X			
PAVAOUAU Teura	X			
GERARD Dany		X	REY Steven	
COUE Vincent	X			
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti	
FOSTER Makau	X			
MARTIN Alfred		X	NENA Tauhiti	
NENA Tauhiti		X		<i>Est arrivé lors du débat de la délibération n°2021-12 et a quitté la séance lors du débat de la délibération n°2021-25.</i>
CHIN FOO Cynthia		X	FOSTER Makau	
LIU SING Thierry	X			
PERRY Doris		X	LIU SING Thierry	<i>Est arrivée lors du débat de la délibération n°2021-12 et a quitté la séance lors du débat de la délibération n°2021-16.</i>
GALENON Minarii		X	LE CAILL Heinui	
LE CAILL Heinui	X			
TOTAL	16	19		

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

16 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, dont notamment son article 6, du décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et prorogé dans les conditions prévues à l'article L. 3131-14 du code de la santé publique et de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2021 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le procès-verbal du 11 février 2021 appelle de leur part des observations.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II. Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

- **En matière d'actions en justice exercées au nom de la commune :**

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2021-05	D'ester en justice afin de représenter et défendre les intérêts de la commune de Papeete dans le cadre de la procédure pénale intentée par le Ministère Public à l'encontre de M. LOUAB Mehdi, THOUVENIN Patrick, ANDRADE Serge, EKOH Séraphine épouse ANDRADE	12.02.21
2021-06	D'ester en justice afin de représenter et défendre les intérêts de la commune de Papeete dans le cadre de de toute procédure juridictionnelle intentée par la Polynésie française ainsi que dans le cadre de toute procédure juridictionnelle éventuelle intentée par la Commune contre cette dernière.	12.02.21
2021-08	Complétant la décision n°2021-04/DGS du 29 janvier 2021 d'ester en justice suite au pourvoi déposé devant la cour de cassation par la SARL LES HORIZONS dans le cadre du contentieux opposant cette dernière à la commune de Papeete et fixant le montant des honoraires complémentaires dû à la SAS CABINET COLIN-STOCLET.	17.02.21

- **En matière de commande publique**

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2021-12	Marché n°2020-23 relatif à l'acquisition, la fourniture et la livraison des matériels et accessoires électriques pour la commune de Papeete attribué à la société YUNE TUNG pour un montant minimum annuel de dépenses de 2 millions FCPF HT et un montant maximum annuel de 8 millions FCPF HT.	11/02/2021
2021-13	MAPA n°2021-01 relatif à l'entretien et à la maintenance de l'ensemble des horodateurs de la commune de Papeete attribué à la société TAHITI DIGIT IMPORT pour un montant forfaitaire annuel de 4 090 035 FCPF TTC.	11/02/2021

- **Autres**

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2021-07	Portant prolongation du délai de garantie au titulaire du marché n°2019-06 relatif à la rénovation de l'éclairage public du « quartier du commerce » de Papeete.	12.02.21
2021-09	Protocole d'accord transactionnel passé avec Louis BASTELICA relatif au règlement amiable de l'accident en date du 4 février 2021 impliquant un véhicule municipal et un vélo.	16.02.21
2021-10	Convention de partenariat passée avec la SARL Archipelagoes le 19/02/2021 relative aux actions ou opérations de dynamisation de l'activité de plaisance/yachting sur l'année 2021 prévues par Archipelagoes.	16.02.21
2021-11	Convention de partenariat passée avec l'association des Diabétiques et Obèses de Polynésie française (ADOPF) le 17/02/2021, relative au suivi sanitaire des participants au programme Ea ways i Papeete 2021, pour un montant forfaitaire des honoraires de 270 000 Fcfp.	21.02.21

III. Examen des projets de délibération :

Délibération n° 2021-10	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2021-08 présenté par Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de l'installation de monsieur Vincent COUE au sein du conseil municipal en remplacement de madame Myrna TAAROAMEA ADAMS, démissionnaire. Monsieur Vincent COUE est positionné au 26ème rang du tableau du conseil municipal. Le nouvel ordre du tableau du conseil municipal s'établit conformément au tableau joint en annexe.</p> <p>DÉSIGNE Monsieur Vincent COUE pour intégrer la commission n° 4 « vie de la cité » en remplacement de madame Myrna TAAROAMEA ADAMS, démissionnaire.</p> <p><i>Par correspondance datée du 26 février 2021 et reçue en mairie le même jour, madame la conseillère municipale Myrna TAAROAMEA ADAMS a fait part de sa décision de démissionner du conseil municipal, pour raisons personnelles et privées.</i></p> <p><i>Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du CGCT, la démission de madame Myrna TAAROAMEA ADAMS est devenue définitive à compter de la réception de sa correspondance.</i></p> <p><i>En application de ces mêmes dispositions du CGCT, le courrier de madame Myrna TAAROAMEA ADAMS a été transmis au haut-commissaire de la République.</i></p> <p><i>En vertu de l'article L.270 du Code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »</i></p> <p><i>Aussi revient-il à monsieur Vincent COUE, candidat suivant madame Elma, Teura TUHITI épouse PAVAOUAU, sur la liste "IA ORA PAPEETE", élu aux élections municipales du 28 juin 2020, de succéder à madame Myrna TAAROAMEA ADAMS, ce qu'il a accepté.</i></p>	
Délibération n° 2021-11	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2021-09 présenté par Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉSIGNE Monsieur Marcelino TEATA, 7ième adjoint au maire en qualité de représentant de la Commune de Papeete pour siéger au sein du Conseil pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation en Polynésie française. Monsieur Marcelino TEATA est tenu de transmettre à la Commune (Direction générale des services) les documents qui lui seront remis dans l'exercice de ses fonctions, ces documents étant la propriété de la commune de Papeete qu'elle représente.</p> <p>ABROGE les dispositions antérieures prises en pareille matière.</p> <p><i>Créé en 2012, le Conseil pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation en Polynésie française est chargée d'émettre des vœux sur la politique générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ainsi que sur les modalités de l'action sociale de l'Office national dans la collectivité. Il se prononce également sur les demandes individuelles de prêts, de subventions et d'aides diverses aux ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.</i></p> <p><i>Il se compose :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- d'un officier, sur proposition du commandant supérieur des forces armées de Polynésie française ;- d'un membre de l'assemblée de Polynésie française, sur proposition de l'assemblée de Polynésie française ;- du trésorier-payeur général ou son représentant ;- du maire de la commune de Papeete ou d'un autre élu, sur proposition du conseil municipal ;- du maire d'une autre commune de Polynésie française choisie par le haut-commissaire de la République ou un autre élu, sur proposition de son conseil municipal.	

<p style="text-align: center;">Délibération n° 2021-12</p> <p>Mmes Maeva COLOMBANI et Doris PERRY ainsi que M. Tauhiti NENA sont arrivés lors du débat de cette délibération.</p> <p>M. Paul MAIOTUI n'a pas participé au vote de cette délibération.</p>	Majorité
<p>Sur le rapport n° 2021-17 présenté par Jules IENFA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE des rapports du concessionnaire sur le service public de l'assainissement collectif des eaux usées pour les années 2018 et 2019 ainsi que des rapports des élus siégeant au conseil d'administration de la SEML TE ORA NO ANANAHI des années 2018 et 2019. - APPROUVE le rapport du maire sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif des eaux usées - exercices 2018 et 2019. 	
<p><i>Pour les années 2018 et 2019, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif des eaux usées s'appuie principalement sur ceux transmis par la SEML communale TE ORA NO ANANAHI, respectivement, le 05 juin 2019 et le 16 juin 2020.</i></p> <p><i>En effet, la Ville de Papeete a concédé le service public de l'assainissement collectif des eaux usées à la SEML TE ORA NO ANANAHI en 2008. Cette dernière, concessionnaire d'un service public, produit annuellement un rapport sur le prix et la qualité du service conformément aux dispositions de la convention de concession.</i></p> <p><i>Le rapport met en évidence pour les années 2018 et 2019, les éléments suivants :</i></p> <p><u>En termes d'exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour mémoire : Le contrat pour l'exploitation de l'assainissement collectif des eaux usées de la commune par Aqualter Polynésie a été notifié le 05 décembre 2017 pour un démarrage à compter du 9 janvier 2018 pour un montant annuel de 60 millions de F CFP et pour une durée de 5 ans. Il peut être prolongé deux fois par période d'un an.</i> • <i>En mars 2017, des dégâts, causés par un tier par arrachement, ont été constatés sur l'émissaire permettant l'évacuation des eaux usées traitées en sortie de la station d'épuration de la Papeava. Les travaux de réparation s'élevaient à hauteur de 2,5 M F CFP HT et ont été réalisés en juillet 2019.</i> • <i>La production de boues séchées hygiénisées (14 et 20 big bags respectivement en 2018 et 2019) réutilisées par la commune de Papeete pour ses jardins en accord avec le Centre d'Hygiène et de Salubrité Publique en lieu et place d'une filière classique d'évacuation au centre d'enfouissement technique de Paihoro.</i> <p><u>En termes d'investissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Programme FED sous maîtrise d'ouvrage Pays/Europe : La notification des marchés de travaux et leur démarrage en 2017 pour 2 ans (livraison attendue fin 2019) entre le centre Vaïma et le quartier Paofai principalement, pour près de 2 milliards de F CFP et 7 km de réseaux supplémentaires (600 m³/j).</i> • <i>Les réseaux sont posés à environ 90% et seront réceptionnés dans leur intégralité en 2020.</i> <p><u>En termes de rayonnement de la ville de Papeete :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>En 2018 et 2019, ce sont, respectivement, plus de 500 et 775 personnes qui ont bénéficié de visites guidées de la station d'épuration.</i> • <i>Le public scolaire représente au total 80% des visiteurs avec des élèves issus du primaire, du collège, de lycées professionnels avec leurs enseignants dans le cadre de leurs projets pédagogiques dont 80% sont issus des établissements de la Commune de Papeete.</i> 	

D'un point de vue financier :

- Pour mémoire, en 2016, le système tarifaire a été revu en raison des modifications substantielles de l'environnement économique de la concession et a fait l'objet de l'avenant 3. La nouvelle tarification comprend désormais une part fixe calculée selon le diamètre du compteur d'eau potable et un prix au m³ d'eau potable consommé avec 4 tranches tarifaires en fonction des paliers de consommation.
- A titre indicatif, en 2019, la facture d'assainissement trimestrielle s'élève à 37 871 F TTC pour une consommation annuelle de 200 m³ contre 37 118 F TTC en 2017, soit une augmentation de 2%.

Délibération n° 2021-13

M. Michel BUIILLARD n'a pas participé au débat et au vote de cette délibération.

Unanimité

Sur le rapport n° 2021-10 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE et ARRÊTE le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de la commune de PAPEETE de l'exercice 2020 comme suit :

Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	9 904 566 689	6 462 608 038	1 285 288 143
Dépenses de fonctionnement	7 093 864 044	5 480 478 215	
Dépenses d'investissement	2 810 702 645	982 129 823	1 285 288 143
RECETTES	9 904 566 689	6 990 611 927	855 778 660
Recettes de fonctionnement	7 093 864 044	5 661 346 719	
Recettes d'investissement	2 810 702 645	1 329 265 208	855 778 660
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE			429 509 483
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		528 003 889	

CONSTATE l'identité de valeurs entre les chiffres du compte de gestion et ceux du compte administratif, s'agissant des reports à nouveau, des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le compte de gestion du comptable n'appelle sur ces points précis ni observation, ni réserve.

Délibération n° 2021-14

M. Michel BUIILLARD n'a pas participé au débat et au vote de cette délibération.

Majorité

Sur le rapport n° 2021-11 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE et ARRÊTE le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe, de l'exercice 2020, de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux de la commune de PAPEETE comme suit :

Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	788 479 001	708 039 255	
Dépenses de fonctionnement	788 479 001	708 039 255	
Dépenses d'investissement			
RECETTES	788 479 001	696 131 580	
Recettes de fonctionnement	788 479 001	696 131 580	
Recettes d'investissement			
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE		11 907 675	
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			

CONSTATE l'identité de valeurs entre les chiffres du compte de gestion et ceux du compte administratif, s'agissant des reports à nouveau, des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le compte de gestion du comptable n'appelle sur ces points précis ni observation, ni réserve.

Délibération n° 2021-15

Unanimité

Sur le rapport n° 2021-12 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE et ARRÊTE le budget principal de la commune de PAPEETE de l'exercice 2021 tant en recettes qu'en dépenses à la somme de NEUF MILLIARDS SEPT CENT QUARANTE ET UN MILLIONS CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET UN FRANCS CFP (9 741 191 261 F CFP), répartis comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de SIX MILLIARDS SIX CENT QUATRE VINGT HUIT MILLIONS SIX CENT TRENTE DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE HUIT FRANCS CFP (6 688 632 548 F CFP) ;
- En recettes et en dépenses d'investissement à la somme de TROIS MILLIARDS CINQUANTE DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE HUIT MILLE SEPT CENT TREIZE FRANCS CFP (3 052 558 713 F CFP).

Et **VOTE** les chapitres suivants :

Recettes de fonctionnement

Libellé	Crédits ouverts en 2020	Propositions 2021
Chapitre 013-Atténuation de charges	15 000 000	25 000 000
Chapitre 70-Produits des services	312 800 000	423 600 000
Chapitre 73-Impôts et taxes	2 896 000 000	2 427 500 000
Chapitre 74- Dotations et participations	2 409 000 000	2 150 300 000
Chapitre 75-Autres produits de gestion courante	19 000 000	19 800 000
Chapitre 76- Produits financiers	0	0
Chapitre 77- Produits exceptionnels	0	4 500 000
Chapitre 78- Reprise sur amortissements et provisions	0	0
Total recettes réelles	5 651 800 000	5 050 700 000
Chapitre- 042- Opération d'ordre de transfert	85 000 000	100 000 000
Total recettes d'ordre	85 000 000	100 000 000
TOTAL DES RECETTES	5 736 800 000	5 150 700 000
Chapitre 002 - Solde d'exécution	1 357 064 044	1 537 932 548
Total général des recettes	7 093 864 044	6 688 632 548

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Crédits ouverts en 2020	Propositions 2021
Chapitre 011-Charges à caractère général	1 305 630 000	1 201 655 000
Chapitre 012-Charges de personnel	3 651 450 000	3 469 800 000
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	902 800 000	843 300 000
Chapitre 66-Charges financières	43 000 000	26 000 000
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	84 200 000	39 650 000
Chapitre 68-Provisions pour recettes irrécouvrables	80 000 000	80 000 000
Chapitre 022-Dépenses imprévues	26 784 044	28 227 548
Total dépenses réelles	6 093 864 044	5 688 632 548
Chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert	350 000 000	350 000 000
023 Virement à la section d'investissement	650 000 000	650 000 000
Total dépenses d'ordre	1 000 000 000	1 000 000 000
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	7 093 864 044	6 688 632 548

Recettes d'investissement

Libellé	Crédits ouverts en 2020	Propositions 2021
Chapitre 024- Produit de session des immobilisations	20 000 000	20 000 000
Chapitre 10-Dotations, fonds divers et réserves	689 444 053	221 900 000
Chapitre 13- Subventions d'investissement reçues	988 218 768	1 350 483 504

Total recettes réelles	1 697 662 821	1 592 383 504
Chapitre 021-Virement de la section de fonctionnement	650 000 000	650 000 000
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	350 000 000	350 000 000
Total recettes d'ordre	1 000 000 000	1 000 000 000
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	2 697 662 821	2 592 383 504
Solde d'exécution reporté (excédent)	113 039 824	460 175 209
TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT	2 810 702 645	3 052 558 713

Dépenses d'investissement

Libellé	Crédits ouverts en 2020	Propositions 2021 avec RaR
Chapitre 20- Immobilisation incorporelles	229 146 053	196 606 736
Chapitre 21- Immobilisation Corporelles	1 611 393 168	1 950 164 633
Chapitre 23- Immobilisation en cours	680 618 624	608 366 774
Total dépenses d'équipement	2 521 157 845	2 755 138 143
Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées	190 000 000	172 500 000
Chapitre 020- dépenses imprévues	14 544 800	24 920 570
Total dépenses financières	204 544 800	197 420 570
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	85 000 000	100 000 000
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	2 810 702 645	3 052 558 713

Nouvelles opérations :

- 2021001 Equipement de proximité Sainte Amélie - 42 000 000 F CFP
- 2021002 Rénovation Stade Willy BAMBRIDGE – 247 000 000 F CFP
- 2021003 Eclairage public Papeete centre phase 3 – 93 000 000 F CFP
- 2021004 Centrale photovoltaïque école HEITAMA – 9 000 000 F CFP
- 2021005 Centrale photovoltaïque école TAIMOANA – 9 000 000 F CFP
- 2021006 Acquisition d'un véhicule tout utilitaire DPCLI – 6 200 000 F CFP
- 2021007 CRSD action 4.10.3 Etude MO dépollution et déconstruction – 30 100 000 F CFP
- 2021008 CRSD action 4.11 Travaux d'aménagement – 190 000 000 F CFP
- 2021009 Acquisition voirie MANUHOE 1^{ère} tranche – 55 000 000 F CFP

Soit un montant total cumulé de nouvelles opérations de : **681 300 000 F CFP.**

Délibération n° 2021-16	
Mme Doris PERRY quitte la séance lors du débat de cette délibération et donne procuration à M. Thierry LIU SING.	Unanimité

Sur le rapport n° 2021-13 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** et **ARRÊTE** le budget annexe de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux de la commune de PAPEETE de l'exercice 2021 tant en recettes qu'en dépenses à la somme de SEPT CENT CINQUANTE NEUF MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE TROIS CENT VINGT SIX FRANCS CFP (759 571 326 F CFP), répartis uniquement en recettes et dépenses de fonctionnement.
- **APPROUVE** le montant total maximal de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux de la commune de PAPEETE, exercice 2021, fixé à QUATRE CENT VINGT MILLIONS DE FRANCS CFP (420 000 000 F CFP).
- Et **VOTE** les chapitres suivants :

Recettes de fonctionnement

Libellé	Crédits ouverts en 2020	Proposition 2021
Chapitre 70-Produits des services	311 000 000	304 000 000
Chapitre 77- Produits exceptionnels	430 000 000	420 000 000
Total des recettes réelles	741 000 000	720 000 000
Chapitre 002 - Solde d'exécution au 31/12	47 479 001	35 571 326
TOTAL GENERAL DES RECETTES	788 479 001	759 571 326

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Crédits ouverts en 2020	Proposition 2021
Chapitre 011-Charges à caractère général	400 500 000	390 500 000
Chapitre 012-Charges de personnel	55 000 000	65 000 000
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	290 000 000	286 000 000
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	30 000 000	10 000 000
Chapitre 68-Provisions pour recettes irrécouvrables	4 800 000	4 800 000
Chapitre 022-Dépenses imprévues	8 179 001	3 271 326
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	788 479 001	759 571 326

Cette subvention est inscrite au budget principal de la commune en dépenses de fonctionnement à l'article 657364 et au budget annexe en recettes de fonctionnement à l'article 774.

Délibération n° 2021-17

Unanimité

Sur le rapport n° 2021-14 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la liste prévisionnelle des opérations éligibles financées au titre de la DETR 2020 comme suit :
 - Rénovation du réseau d'éclairage public du quartier TAUNOA pour un montant de 33 502 120 Francs HT ;
 - Travaux de bitumage de la route de TIPAERUI de la servitude GRAND à la servitude André JUVENTIN pour un montant de 29 797 248 Francs HT
 - Travaux de réalisation de cinq ralentisseurs et trois passages surélevés pour un montant de 9 110 556 francs HT
 - Travaux de réfection de nids de poule au centre-ville pour un montant de 10 000 000 HT
 - Travaux de réfection de nids de poule dans différents quartiers de la ville pour un montant de 10 150 000 francs HT.

Soit un montant total pour ces cinq opérations de 91 993 738 FRANCS CFP HT (quatre-vingt-onze million neuf cent quatre-vingt-treize mille sept cent trente-huit F CFP HT)

- **ARRÊTE** les plans de financement de ces quatre opérations, inscrites au budget principal 2020, comme suivant :

Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention DETR 2020 Théorique	Fonds propres communaux
Rénovation du réseau d'éclairage public du quartier TAUNOA	37 217 605	32 935 934	26 348 747 (80% du HT)	10 868 858
De travaux de bitumage de la route de TIPAERUI de la servitude GRAND à la servitude André JUVENTIN	33 670 890	29 797 248	23 837 798 (80% du HT)	9 833 092
De travaux de réalisation de cinq ralentisseurs et trois passages surélevés (FAARIIPITI et PAOFAI)	10 294 928	9 110 556	7 288 444 (80% du HT)	3 006 484
De travaux de réfection de nids de poule au centre-ville	11 300 000	10 000 000	8 000 000 (80% du HT)	3 300 000
De travaux de réfection de nids de poule dans différents quartiers de la ville	11 469 500	10 150 000	8 120 000 (80% du HT)	3 349 500
TOTAL	103 952 923	91 993 738	73 594 989	30 357 934

- **AUTORISE** le maire à signer les différentes demandes d'acomptes relatives à ces opérations.
- **ABROGE** la délibération n°2020-57 du 1er octobre 2020, adoptant la liste des opérations éligibles financées au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2020.

L'arrêté du Haut-commissariat n° HC/2020/91 SAIDV du 17 août 2020 définit les conditions dans lesquelles l'Etat apporte son soutien financier à la commune de Papeete au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sur l'exercice 2020.

Par dérogation à l'article R.2573-55 du Code général des collectivités territoriales et pour la seule année 2020, le montant de cette aide n'est pas attribué pour une opération déterminée mais correspond à une subvention globalisée pour la réalisation d'une ou plusieurs opérations éligibles aux catégories fixées par la commission des élus réunie le 5 décembre dernier.

Le montant de cette aide financière résulte de la répartition arrêtée par le Haut-commissaire de la République en Polynésie française à partir de l'enveloppe notifiée par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Le montant de cette contribution financière pour l'année 2020 s'élève à 66 216 468 F CFP.

Les modalités de versement de cette aide prévoient le versement d'une avance de 30%, soit 19 864 940 F CFP, et d'acomptes versés en fonction de l'avancement des opérations.

Les demandes d'acomptes doivent être accompagnées d'une délibération adoptant la liste prévisionnelle des opérations éligibles au titre de la DETR.

Par délibération n°2020-57 du 1er octobre 2020, le conseil municipal avait adopté la liste des opérations éligibles financées au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2020. Or cette liste ne répondait pas à l'ensemble des critères fixés par la mesure. C'est la raison pour laquelle il est décidé de redéfinir cette liste d'opérations éligibles, déjà engagées et réalisées sur l'exercice 2020.

Délibération n° 2021-18	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2021-15 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADMET en non-valeur sous réserve de résultats contraires aux procédures de recouvrement, et au motif de jugements rendus les créances se rapportant aux exercices 1998 à 2019, pour un montant global maximal d'UN MILLION SOIXANTE DIX HUIT MILLE CINQ CENT QUARANTE TROIS FRANCS CFP (1 078 543 F CFP) dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TROIS CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT TREIZE FRANCS CFP (377 593 F CFP) au budget principal - SEPT CENT MILLE NEUF CENT CINQUANTE FRANCS CFP (700 950 F CFP) au budget annexe de collecte et traitement des ordures ménagères et déchets végétaux 	

Les dépenses correspondantes sont imputées au vu des crédits disponibles à l'article 6542 01 « pertes sur créances irrécouvrables » des budgets communaux de l'exercice 2021.

La commune doit continuer à procéder, d'une part à des annulations pour régulariser et corriger la situation de certains redevables et d'autre part, au vu des propositions effectuées par le trésorier payeur, procéder à des admissions justifiées en non-valeur ou en pertes exceptionnelles

Il est rappelé que l'admission en non-valeur a pour but d'apurer la prise en charge de la créance par le trésorier dans les comptes de la commune, sans éteindre le droit que la commune détient sur ses débiteurs.

Proposition d'admission en non-valeur suite à des jugements :

L'ensemble des propositions recensées à ce jour pour sur la période de 1998 à 2019 conduirait à admettre en non-valeur (liste détaillée ci-après détaillée) la somme d'UN MILLION SOIXANTE DIX HUIT MILLE CINQ CENT QUARANTE TROIS FRANCS CFP (1 078 543 F CFP) dont :

- TROIS CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT TREIZE FRANCS CFP (377 593 F CFP) au budget principal

- SEPT CENT MILLE NEUF CENT CINQUANTE FRANCS CFP (700 950 F CFP) au budget annexe de collecte et traitement des ordures ménagères et déchets végétaux

Les demandes sont justifiées au motif de clôture de procédures judiciaire, de surendettement, de liquidation ou de redressement judiciaire (pour insuffisance d'actif) prononcées par ordonnance ou jugements du Tribunal Mixte de Commerce de Papeete ou du Tribunal civil de première instance de Papeete (rejetant ou effaçant la créance).

NOM	Année	Produit	Montant	Motif
PACIFIC MARINE C/O GONON M.	2009	Ordures ménagères	76 800	Tribunal mixte du commerce, jugement du 24/08/2020 pour insuffisance d'actifs
	2010		76 800	
	2011		84 520	
	2012		84 520	
	2013		88 760	
	2014		88 760	
	TOTAL		500 160	
ARIIOEHAU Carrel	1998	Ordures ménagères	15 750	Tribunal de première instance de Papeete ordonnance n°72 du 28/08/2020, commission de surendettement
	1999		16 408	
	2000		16 540	
	2001		16 540	
	2002		18 190	
	2003		18 190	
	2005		18 695	
	2006		19 200	
	2007		19 200	
	2008		19 200	
	2010		19 200	
	2011		21 130	
	2012		21 130	
	2016		22 190	
2017	22 190			
2018	22 190			
TOTAL	305 943			
TERIIRERE Antonio	2010	Ordures ménagères	26 880	Tribunal de première instance de Papeete ordonnance n°52 du 28/08/2020, commission de surendettement
	2011		29 582	
	2012		29 582	
	2013		31 066	
	2014		31 066	
	2015		31 066	
	2016		31 066	
	2017		31 066	
	2018		31 066	
	2019		31 066	
TOTAL	272 440			

Délibération n° 2021-19

Majorité

Sur le rapport n° 2021-16 présenté par Patrick BORDET,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** l'opération : 2^{ème} tranche - Acquisition foncière pour le percement de la voirie secondaire du quartier de MANUHOE à réaliser dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de PAPEETE (portion reliant la voirie principale à l'Avenue du Prince HINOI), et son plan de financement :

Montant de l'opération : 97 617 006 XFP, frais annexes inclus.

Plan de financement

	Opération		COMMUNE		DDC	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
Acquisition	92 880 000 XPF	30%	27 864 000 XPF	70%	65 016 000 XPF	
Frais annexes	4 737 006 XPF	70%	3 315 904 XPF	30%	1 421 102 XPF	
Total	97 617 006 XPF	31.94%	31 179 904 XPF	68,06%	66 437 102 XPF	

AUTORISE le Maire à acquérir les parcelles de terre cadastrées à Papeete CK-123, CK-122, CK-120, CK-119, CK-118, CK-155, CK-156 et CK-117 au prix maximum de 100.000 FCFP le mètre carré conformément à l'évaluation faite par la Polynésie Française, à déposer un dossier de demande de concours financier auprès de la DDC et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette opération.

La politique de la ville, de l'habitat et du développement urbain sont des priorités constantes de la Polynésie. Dans ce cadre, l'Etat, le Pays et le syndicat mixte des communes en contrat de ville de l'agglomération de Papeete se sont engagés dans une démarche partenariale sur des sites en projet de rénovation urbaine (PRU), avec pour objectifs :

- *de traiter les dysfonctionnements urbains (assainissement, accès, dégradation du bâti en général, habitat insalubre...)*
- *et de répondre à des situations de précarité, à des difficultés économiques et sociales des familles.*

Des périmètres géographiques prioritaires ont ainsi été définis sur les communes de Papeete, Faaa, Punaauia, Pirae et Mahina.

Un état des lieux de ces sites a permis de bien définir les priorités à inscrire dans une programmation pluriannuelle.

Pour Papeete, le comité de pilotage (COFIL) a retenu deux sites opérationnels jugés prioritaires dans son périmètre d'action, à savoir les quartiers de « Manuhoe » et de « Mama'o vallon ».

Concernant le quartier de Manuhoe, c'est le percement de deux voies inscrites au PGA de la Ville qui est soutenu avec une démarche de désenclavement dans la continuité du front de mer, puis de développement.

La commune a pu acquérir, au fil des années, une grande partie des emprises foncières de ces deux voies.

Dans le cadre des objectifs PRU, la priorité retenue est de réaliser le percement de la « voie secondaire » reliant la voirie principale à l'avenue du Prince Hinoi, avec l'opportunité de solliciter le concours financier de la DDC pour les parcelles manquantes cadastrées CK-123, CK-122, CK-120, CH-119 ; CK-118, CK-155, CK-156 et CK-177.

Le Service France Domaine de la Direction des Finances Publiques en Polynésie française nous informe par lettre n° 2020-08-02 du 20 août 2020, qu'il ne rendra plus d'avis sur les acquisitions et prises à bail de biens immobiliers.

Selon l'évaluation faite par la Polynésie française dans le cadre d'un financement par la DDC, cette opération s'élèverait à environ 97 617 006 FCFP.

Délégation n° 2021-20	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2021-18 présenté par Steven REY,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Programme Ados en Avant 2021 » dont le financement est estimé à : 3 000 000 F CFP TTC et assuré comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60 % par le Syndicat Mixte au titre du Contrat de ville soit 1 800 000 F CFP TTC ; - 40 % par la commune soit 1 200 000 F CFP TTC. <p>AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du Syndicat mixte en charge du contrat de ville à cette opération, sous réserve de l'accord de son instance décisionnelle, y compris en cas de modification du plan de financement en raison du montant de la subvention finalement accordée et à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de ces conventions, le cas échéant.</p>	
<p><i>Les problématiques du décrochage scolaire et de la lutte contre la délinquance constituent des préoccupations fortes de la commune pour lesquelles diverses actions sont déjà menées à travers le Projet Éducatif Local, les actions sportives de proximité et le soutien aux initiatives des associations de quartier.</i></p> <p><i>Dans cette continuité et afin de développer les actions en direction des adolescents, il est décidé de mettre en place un programme d'actions intitulé « Ados en avant » âgés de 14 à 17 ans qui se décline en deux volets :</i></p> <p>1^{er} VOLET : Le Taure'a Day : une journée de rencontre programmée un samedi par mois. Démarrage de la journée par un petit déjeuner avec des temps d'échanges sur des sujets qu'ils auront choisis au préalable. L'objectif étant de proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des moments conviviaux de partage, de dialogue, entre les jeunes, les coordinateurs de quartier et des professionnels de la sécurité, du social et de l'animation: DSP, Fare Tamahau, DPDJ, animateurs professionnels, etc... ; ▪ des formations au PSC1 et autres thèmes en alternance avec des sorties pédagogiques et des activités sportives et culturelles. <p>2^{ème} VOLET : Les P'aiMe Sport : un programme varié d'activités de plein air et sportives les mercredis après-midi dont l'animation est confiée à des clubs sportifs, des prestataires qualifiés et également par les animateurs sportifs communaux : randonnées aquatiques, marche en bande littorale, pêche, finboard, va'a, jujitsu et boxe éducative.</p> <p><i>L'organisation pédagogique et les inscriptions de 50 adolescents sont pilotées par les coordinateurs de quartier des maisons de quartier de Blue Lagoon, Pinai, Te Aroha, Temauri village, Mama'o Tamatini et Papareva - Mission.</i></p>	

Délégation n° 2021-21	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2021-19 présenté par Sylvana PUHETINI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Brigade fa'apu 2021 » dont le financement est estimé à 1 498 400 F CFP TTC, et prévu comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part du Syndicat Mixte au titre du Contrat de ville (60%) : 899 040 F CFP TTC - Part communale (40%) : 599 360 F CFP TTC <p>AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du Syndicat mixte en charge du contrat de ville à cette opération, sous réserve de l'accord de son instance décisionnelle, y compris en cas de modification du plan de financement en raison du montant de la subvention finalement accordée et à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de ces conventions, le cas échéant.</p>	
<p><i>Engagée depuis de nombreuses années dans la mise en œuvre de projets visant à favoriser le développement</i></p>	

de l'agriculture urbaine (jardins partagés, formation à la permaculture, etc.) la commune de Papeete a mis en place depuis novembre 2020, une brigade agricole.

Composée d'une dizaine de personnes (7 CAE communaux, 2 CAE associatifs et 1 agent polyvalent communal), la brigade fa'apu est un dispositif d'accompagnement des habitants de la commune souhaitant aménager des espaces de culture vivrière chez eux.

Entre les mois de novembre 2020 et février 2021, se sont ainsi 22 administrés, mais également 2 établissements scolaires, qui ont bénéficié de cet accompagnement.

Afin de garantir la qualité des interventions et maintenir la dynamique et la cohésion de groupe, il est décidé de poursuivre le programme de formation des membres de la brigade sur l'année 2021 et la mise en place d'ateliers thématiques :

Formations sur les techniques de l'agriculture biologique animées par un professionnel de ce domaine :

- 1 intervention mensuelle pour chacun des sites dédiés (jardins communautaires de Pinai, de Papareva, de Tamatini et de Titioro Uta-Puatehu).
- 1 intervention collective mensuelle (jardin partagé de Mama'o Aivi).

Des ateliers thématiques portant sur :

- La cuisine : découvrir et valoriser les produits cultivés, à travers la réalisation de recettes simples et économiques.
- Le compostage : valoriser les déchets produits, afin de pouvoir amender régulièrement les parcelles de culture réalisées.
- La fabrication de jardinières : proposer une solution aux ménages ne disposant pas ou peu d'espace pour disposer d'un espace de culture adapté.
- La réalisation d'une butte auto fertile : A réaliser dans les jardins communautaires mis en place (Pinai, Papareva, Tamatini, Puatehu) qui vise à transmettre une méthode de culture limitant les besoins d'apports extérieurs (engrais, insecticide, etc) .

Délibération n° 2021-22

Unanimité

Sur le rapport n° 2021-20 présenté par Sylvana PUHETINI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Programme d'actions de proximité de Papeete 2021 » dont le financement est estimé à **9 000 000 F CFP TTC**, et assuré comme suit :

- 60 % par le Syndicat Mixte au titre du Contrat de ville soit **5 400 000 F CFP TTC** ;
- 40 % par la commune soit **3 600 000 F CFP TTC**.

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du Syndicat mixte en charge du contrat de ville à cette opération, sous réserve de l'accord de son instance décisionnelle, y compris en cas de modification du plan de financement en raison du montant de la subvention finalement accordée et à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de ces conventions, le cas échéant.

Cette opération est la continuité du programme d'actions de proximité qui se déroule dans les maisons de quartier et destiné aux habitants des quartiers prioritaires de la Mission, Tipaerui , Mama'o , Titioro et Taunoa, dans l'intention de redonner un nouvel élan dans la dynamique sociale, culturelle et économique tout en instaurant un climat de confiance et d'échanges.

Certaines actions prévues l'année dernière et qui n'ont pas pu être réalisées, en raison de la situation sanitaire, sont reprogrammées pour cette année 2021. D'autres en revanche sont rajoutées suite notamment aux demandes exprimées par le public fréquentant régulièrement les maisons de quartier.

Ainsi le programme d'actions est décliné comme suit :

- **Te rima'i to'u ora :**

Il s'agit d'un atelier couture et artisanal (tifaifai, tressage, couverture de bébé, etc..) en faveur des mamans sans emploi des quartiers. Cet atelier sera animé par des intervenants professionnels patentés.

- **Taofe Metua :**

C'est un espace d'échange collectif dédié aux parents qui souhaitent partager leurs expériences de la parentalité et aborder les questions ou les préoccupations liées à l'éducation de leurs enfants. Différents thèmes peuvent être abordés : les violences intraconjugales, les problèmes liés aux drogues dont l'ice, les freins aux apprentissages scolaires, les comportements à risque, l'utilisation des réseaux sociaux, etc.

Ces séances seront coanimées par les coordinateurs de quartier et les professionnels issus du Fare Tama Hau, de DPDJ, de l'APAJ...

- **Les sorties culturelles et de loisirs :**

Il s'agit de proposer des sorties pédagogiques et de loisirs aux familles des quartiers afin de favoriser les échanges intergénérationnels et les échanges inter quartiers : sorties plage, théâtre, cinéma, musée, etc...

- **Les fêtes de quartier : Pâques, Halloween, Noël,**

L'organisation des fêtes de quartier permet de maintenir la cohésion sociale et la dynamique de quartier lorsqu'elles sont proposées pour et par les habitants. Dans une logique de démarche participative, les habitants sont invités à s'impliquer et à être force de propositions. A souligner que les thèmes sur l'environnement, le développement durable, la lutte contre le plastique, seront privilégiés.

- **Formation Bafa :**

Elle est ouverte sur l'année à 15 personnes volontaires et motivées de s'inscrire dans une démarche d'insertion. Elle permettra aux bénéficiaires de gagner en confiance et d'acquérir des compétences en animation en vue d'animer des centres de vacances, d'intégrer le PEL en tant qu'animateur ou de travailler dans des garderies.

- **Formation des dirigeants associatifs :**

Une action qui permet aux bénévoles actuels occupant des fonctions de dirigeants associatifs (président, trésorier, secrétaire, etc..) d'acquérir des connaissances nécessaires dans la gestion administrative, financière et de fonctionnement d'une association loi 1901. Cette formation permet également de sensibiliser les dirigeants au montage des dossiers de demande de subvention de la Ville, voire du Contrat de Ville.

Délibération n° 2021-23

Unanimité

Sur le rapport n° 2021-21 présenté par Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Parcours Emploi Compétences (PEC) » dont le financement est estimé à **1 931 840 FCFP TTC**, s'effectue comme suit :

- Subvention du syndicat mixte au titre du contrat de ville de 70% : **1 352 288 F CFP TTC**
- Part communale de 30% : **579 552 F CFP TTC**

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du Syndicat mixte en charge du contrat de ville à cette opération, sous réserve de l'accord de son instance décisionnelle, y compris en cas de modification du plan de financement en raison du montant de la subvention finalement accordée et à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de ces conventions, le cas échéant.

Dans le cadre de sa politique en matière d'actions d'insertion sociale et professionnelle, la commune accueille des publics en situation de recherche d'emploi et bénéficiant de contrats aidés via les CAE, les services civiques, grâce auxquels ils peuvent gagner en confiance, en expérience et réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Les bénéficiaires sont affectés dans divers services de la ville leur offrant ainsi l'occasion de vivre une expérience professionnelle, d'apprendre un métier et d'enrichir leurs savoir-faire.

Afin d'accompagner efficacement ce public vers une insertion réussie, la commune a mis en place depuis 2018

un programme d'accompagnement continu, le « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES » (PEC), qui a pour ambition de les conduire vers une démarche dynamique d'insertion professionnelle. Il s'agit essentiellement de les outiller afin de poursuivre leur projet professionnel futur, pour qu'ils soient prêts, ensuite, à prospecter sur le marché du travail.

Le dispositif PEC comprend un programme détaillé comme suit :

- Entretiens individuels pour définir un diagnostic des compétences et des motivations, et évaluer le comportement et l'attitude au travail ;
- Formations pour aider à la définition du projet professionnel et à la recherche d'emploi (Formation de développement personnel/communication, de bilan et projet pro, de techniques de recherche à l'emploi, PSC1, de visite d'organismes divers) ;
- Réflexions sur « comment insérer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics ;
- Rencontres et échanges avec les organismes de formations (CFFPA, etc..) le SEFI pour accompagner les plus motivés dans la poursuite de leur parcours d'insertion professionnelle ;
- Programme d'activités physiques et sportives pour redynamiser, redonner confiance et l'estime de soi.

Pour l'année 2021, il est prévu de reconduire le dispositif en y ajoutant quelques mesures et actions nouvelles.

Délibération n° 2021-24

Unanimité

Sur le rapport n° 2021-22 présenté par Steven REY,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Ado-Sport » dont le financement est estimé à **2 500 000 F CFP TTC**, est prévu comme suit :

- Part du Syndicat Mixte au titre du Contrat de ville (60%) : **1 500 000 F CFP TTC**
- Part communale (40%) : **1 000 000 F CFP TTC**

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du Syndicat mixte en charge du contrat de ville à cette opération, sous réserve de l'accord de son instance décisionnelle, y compris en cas de modification du plan de financement en raison du montant de la subvention finalement accordée et à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de ces conventions, le cas échéant.

Pour donner suite aux demandes récurrentes des adolescents des quartiers de participer à des actions sportives, culturelles et d'animation, la ville a proposé, à l'occasion des vacances de février dernier, une semaine d'activités sportives dénommée « ados-sport ».

L'idée est de leur proposer un panel de disciplines sportives, en s'appuyant sur nos équipements sportifs mais aussi sur la participation des clubs sportifs qui les utilisent.

Les objectifs poursuivis étant de les initier à de nouvelles disciplines sportives, pour qu'ils s'amuse et se dépensent dans un cadre sécurisé et éducatif, mais aussi de les encourager à s'inscrire dans un club et les accompagner dans cette démarche. Enfin, des ateliers de prévention primaire, animés par des professionnels, font partie également du programme.

En outre, le fait d'être en activité permet également de lutter contre l'errance des jeunes dans les quartiers, voire dans le centre-ville.

Fort du succès de cette première expérience et de l'engouement manifesté par le public ciblé, nous proposons de réitérer l'expérience lors des prochaines vacances scolaires en faveur de 25 adolescents de 13 à 17 ans issus des quartiers prioritaires à savoir :

- Du 6 au 16 avril 2021 ;
- Du 2 au 6 août 2021.

Au programme : Les matinées sont consacrées à des ateliers de prévention portant sur les thèmes de la violence, les addictions ponctués par des rencontres avec des personnalités politiques de la commune, de

sportifs connus, d'artistes, de personnalités publics. Les après-midis sont quant à elles réservées aux clubs sportifs, intervenants spécifiques, chargés d'animer les séances sportives comme (Muy thai, jujitsu, badminton, basket à 3, BMX, Va 'a et paddle, volley-ball, boxe éducative,).

Délibération n° 2021-25

Unanimité

Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- Le versement d'une subvention à « **l'Association Emploi - Formation et Insertion** » pour un montant de dix millions sept cent quarante mille francs (10 740 000 XPF).
- Le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Emploi - Formation et Insertion », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Délibération n° 2021-26

Unanimité

Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- Le versement d'une subvention à « **ADIE - Ass pour le droit à l'initiative économique** » pour un montant de deux millions de francs (2 000 000 XPF)
- Le Maire à signer une convention de financement avec « ADIE - Ass pour le droit à l'initiative économique », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Délibération n° 2021-27

Unanimité

Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- Le versement d'une subvention à « **l'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires de Polynésie Française** » pour un montant de sept cent mille francs (700 000 XPF).
- Le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires de Polynésie Française », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Délibération n° 2021-28

Unanimité

Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- Le versement d'une subvention à « **l'Association Agir pour l'Insertion** » pour un montant de douze millions six cent mille francs (12 600 000 XPF).
- Le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Agir pour l'Insertion », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Délibération n° 2021-29	Unanimité
Mme Manouche LEHARTEL n'a pas participé au débat et au vote de cette délibération.	
Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :	
<ul style="list-style-type: none"> • Le versement d'une subvention à « l'Association du Festival International du Film documentaire Océanien » pour un montant de cinq cent mille francs (500 000 XPF). • Le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association du Festival International du Film documentaire Océanien », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	

Délibération n° 2021-30	Unanimité
Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :	
<ul style="list-style-type: none"> • Le versement d'une subvention à « l'Association Papeete Centre-Ville » pour un montant de dix millions cinq cent mille francs (10 500 000 XPF). • Le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Papeete Centre-Ville », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	

Délibération n° 2021-31	Unanimité
Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :	
<ul style="list-style-type: none"> • Le versement d'une subvention à « l'Association A Rohi no Papeete » pour un montant de trois millions de francs (3 000 000 XPF). • Le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association A Rohi no Papeete », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	

Délibération n° 2021-32	Unanimité
Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :	
<ul style="list-style-type: none"> • Le versement d'une subvention à « Fédération Polynésienne de Protection Civile » pour un montant de cinq cent mille francs (500 000 XPF). • Le Maire à signer une convention de financement avec « Fédération Polynésienne de Protection Civile », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	

Délibération n° 2021-33	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le versement d'une subvention à « l'Association sportive AORAI » pour un montant d'un million cinq cent mille francs (1 500 000 XPF). • Le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association sportive AORAI », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	

Délibération n° 2021-34	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le versement d'une subvention à « l'Association Central Olympic » pour un montant de cinq cent mille francs (500 000 XPF). • Le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Central Olympic », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	

Délibération n° 2021-35	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le versement d'une subvention à « l'Association sportive DRAGON » pour un montant d'un million cinq cent mille francs (1 500 000 XPF). • Le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association sportive DRAGON », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	

Délibération n° 2021-36	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le versement d'une subvention à « l'Association Sportive Central Sport » pour un montant d'un million cinq cent mille francs (1 500 000 XPF). • Le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Sportive Central Sport », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	

Délibération n° 2021-37	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p>	

- Le versement d'une subvention à « **Heitamaarii no Mama'o** » pour un montant de deux cent trente-cinq mille francs (235 000 XPF).
- Le Maire à signer une convention de financement avec « Heitamaarii no Mama'o », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Délibération n° 2021-38

Unanimité

Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- Le versement d'une subvention à « **l'Association Quartier Haereraaroa** » pour un montant de deux cent trente-cinq mille francs (235 000 XPF).
- Le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Quartier Haereraaroa », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Délibération n° 2021-39

Unanimité

Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- Le versement d'une subvention à l'association « **Vaimahina no Tepapa** » pour un montant de deux cent trente-cinq mille francs (235 000 XPF).
- Le Maire à signer une convention de financement avec « Vaimahina no Tepapa », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Délibération n° 2021-40

Mme Sylvana PUHETINI n'a pas participé au débat et au vote de cette délibération.

Unanimité

Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- Le versement d'une subvention à l'association « **Torea Faa'ara** » pour un montant de deux cent trente-cinq mille francs (235 000 XPF).
- Le Maire à signer une convention de financement avec « Torea Faa'ara », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Délibération n° 2021-41

Unanimité

Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- Le versement d'une subvention à l'association « **Tamari'i Arupa** » pour un montant de deux cent trente-cinq mille francs (235 000 XPF).
- Le Maire à signer une convention de financement avec « Tamari'i Arupa », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Délibération n° 2021-42	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le versement d'une subvention à l'association « l'Association Vaitavatava Matairea » pour un montant de deux cent trente-cinq mille francs (235 000 XPF). • Le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Vaitavatava Matairea », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	

Délibération n° 2021-43	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le versement d'une subvention à l'association « To'a Maehaa no Taunoa » pour un montant de deux cent trente-cinq mille francs (235 000 XPF). • Le Maire à signer une convention de financement avec « To'a Maehaa no Taunoa », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	

Délibération n° 2021-44	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le versement d'une subvention à l'association « l'Association Locataire Résidence Paparoa Titioro » pour un montant de deux cent trente-cinq mille francs (235 000 XPF). • Le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Locataire Résidence Paparoa Titioro », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	

Délibération n° 2021-45 Mme Ioana TAUTU n'a pas participé au débat et au vote de cette délibération.	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2021-23 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le versement d'une subvention à l'association « L'Association des Locataires de Temauri Village » pour un montant de deux cent trente-cinq mille francs (235 000 XPF). • Le Maire à signer une convention de financement avec « L'Association des Locataires de Temauri Village », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	

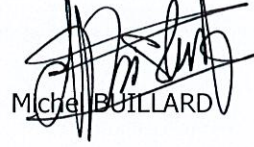
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h41.

Le secrétaire de séance



Steven REY

Monsieur le Maire,



Michel BULLARD